

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)****RAPPORT D'ANALYSE n° RA201909026-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 12/09/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 04/09/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Volailles import.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201909026/1/1	VOI/19/B1/AN/1/3	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non
201909026/2/1	VOI/19/B1/AN/2/3	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non
201909026/3/1	VOI/19/B1/AN/3/3	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non

**Echantillon : 201909026/1/1**

VOI/19/B1/AN/1/3

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 12/09/19	Absence

**Echantillon : 201909026/2/1**

VOI/19/B1/AN/2/3

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 12/09/19	Absence

**Echantillon : 201909026/3/1**

VOI/19/B1/AN/3/3

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 12/09/19	Absence

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201909027-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 27/09/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 04/09/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Volailles import.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201909027/1/1	VOI/19/B1/SU/1/3	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non
201909027/2/1	VOI/19/B1/SU/2/3	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non
201909027/3/1	VOI/19/B1/SU/3/3	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non

**Echantillon : 201909027/1/1**

VOI/19/B1/SU/1/3

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
<b>Sulfamides</b> CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
<b>Sulfadiazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	<= 25	25	-
<b>Sulfadimérazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	<= 25	25	-
<b>Sulfadiméthoxine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	<= 25	25	-
<b>Sulfanilamide</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	<= 25	25	-

**Echantillon : 201909027/2/1**

VOI/19/B1/SU/2/3

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
 - Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
 - La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
<b>Sulfamides</b> CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
<b>Sulfadiazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	<= 25	25	-
<b>Sulfadimérazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	<= 25	25	-
<b>Sulfadiméthoxine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	<= 25	25	-
<b>Sulfanilamide</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	<= 25	25	-

## Echantillon : 201909027/3/1

VOI/19/B1/SU/3/3

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
<b>Sulfamides</b> CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
<b>Sulfadiazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	<= 25	25	-
<b>Sulfadimérazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	<= 25	25	-
<b>Sulfadiméthoxine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	<= 25	25	-
<b>Sulfanilamide</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 19/09/19	<= 25	25	-

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)****RAPPORT D'ANALYSE n° RA201909028-001**

Résultats partiels du dossier

SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 23/12/2019**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
 CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA  
 98849 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 03/09/2019**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Volailles import.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201909028/1/1	VOI/19/B3a/B3b/B2 c/1/6	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non
201909028/2/1	VOI/19/B3a/B3b/B2 c/2/6	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non
201909028/3/1	VOI/19/B3a/B3b/B2 c/3/6	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non
201909028/4/1	VOI/19/B3a/B3b/B2 c/4/6	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non
201909028/5/1	VOI/19/B3a/B3b/B2 c/5/6	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non
201909028/6/1	VOI/19/B3a/B3b/B2 c/6/6	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non

**Echantillon : 201909028/1/1**

VOI/19/B3a/B3b/B2c/1/6

Analyse	Résultat (en mg/kg)
<b>Pesticides multi résidus</b> (2019/ST043) <b>Méthode interne M</b> ARCO/M/021 - LC/MSMS et CG/MSMS Date d'analyse: 15/11/19	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste Inovalys 2019, est disponible sur demande.

**Echantillon : 201909028/2/1**

VOI/19/B3a/B3b/B2c/2/6

Analyse	Résultat (en mg/kg)
<b>Pesticides multi résidus</b> (2019/ST043) <b>Méthode interne M</b> ARCO/M/021 - LC/MSMS et CG/MSMS Date d'analyse: 15/11/19	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste Inovalys 2019, est disponible sur demande.

**Echantillon : 201909028/3/1**

VOI/19/B3a/B3b/B2c/3/6

Analyse	Résultat (en mg/kg)
<b>Pesticides multi résidus</b> (2019/ST043) <b>Méthode interne M</b> ARCO/M/021 - LC/MSMS et CG/MSMS Date d'analyse: 15/11/19	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste Inovalys 2019, est disponible sur demande.

**Echantillon : 201909028/4/1**

VOI/19/B3a/B3b/B2c/4/6

Analyse	Résultat (en mg/kg)
<b>Pesticides multi résidus</b> (2019/ST043) <b>Méthode interne M</b> ARCO/M/021 - LC/MSMS et CG/MSMS Date d'analyse: 15/11/19	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste Inovalys 2019, est disponible sur demande.

**Echantillon : 201909028/5/1**

VOI/19/B3a/B3b/B2c/5/6

Analyse	Résultat (en mg/kg)
<b>Pesticides multi résidus (2019/ST043)</b> <b>Méthode interne M</b> <b>ARCO/M/021 - LC/MSMS et CG/MSMS</b> <b>Date d'analyse: 15/11/19</b>	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste Inovalys 2019, est disponible sur demande.

**Echantillon : 201909028/6/1**

VOI/19/B3a/B3b/B2c/6/6

Analyse	Résultat (en mg/kg)
<b>Pesticides multi résidus (2019/ST043)</b> <b>Méthode interne M</b> <b>ARCO/M/021 - LC/MSMS et CG/MSMS</b> <b>Date d'analyse: 15/11/19</b>	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste Inovalys 2019, est disponible sur demande.

**Les analyses portant la mention 2019/ST043 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS**

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201909028-002**

Résultats partiels du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 23/12/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA  
98849 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 03/09/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Volailles import.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201909028/7/1	VOI/19/A6/NI/1/1	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non

**Echantillon : 201909028/7/1**

VOI/19/A6/NI/1/1

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Nitroimidazoles (2019/ST043) selon LMV/04/01 - LC/MSMS Date d'analyse: 14/11/19	Aucune des molécules recherchées (selon la liste Inovalys 2019 ) n'a été détectée

**Les analyses portant la mention 2019/ST043 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS**

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201909028-003**

Résultats partiels du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 23/12/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA  
98849 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 03/09/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Volailles import.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201909028/9/1	VOI/19/B2b/1/4	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non
201909028/10/1	VOI/19/B2b/2/4	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non
201909028/11/1	VOI/19/B2b/3/4	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non

**Echantillon : 201909028/9/1**

VOI/19/B2b/1/4

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Anti coccidiens (2019/ST043) selon LMV 08/01 - HPLC Date d'analyse: 13/11/19	Aucune des molécules recherchées (selon la liste Inovalys 2019) n'a été détectée

**Echantillon : 201909028/10/1**

VOI/19/B2b/2/4

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Anti coccidiens (2019/ST043) selon LMV 08/01 - HPLC Date d'analyse: 13/11/19	Aucune des molécules recherchées (selon la liste Inovalys 2019) n'a été détectée

**Echantillon : 201909028/11/1**

VOI/19/B2b/3/4

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Anti coccidiens (2019/ST043) selon LMV 08/01 - HPLC Date d'analyse: 13/11/19	Aucune des molécules recherchées (selon la liste Inovalys 2019) n'a été détectée

**Les analyses portant la mention 2019/ST043 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS**

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201909028-004**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 23/12/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA  
98849 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 03/09/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Volailles import.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201909028/8/1	VOI/19/A6/NF/1/1	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non
201909028/12/1	VOI/19/B2b/4/4	Poule	Muscle		/	30/08/19	-7,7°	Non

**Echantillon : 201909028/8/1**

VOI/19/A6/NF/1/1

Analyse	Résultat (en µg/kg)
<b>Nitrofuranes (2019/ST043) selon LMV/03/02 - LC/MSMS Date d'analyse: 14/11/19</b>	Les molécules ci-dessous mentionnées ont été détectées ou n'ont pas été recherchées. Aucune des autres molécules recherchées (selon la liste Inovalys 2019) n'a été détectée
<b>Nitrofurazone Date d'analyse: 05/12/19</b>	0.2

Commentaires sur l'échantillon : Présence de Nitrofurazone (SEM) identifiée et confirmée par une analyse de confirmation. Le résultat quantitatif est supérieur au CCalpha de confirmation qui est de 0.082 µg/kg

**Echantillon : 201909028/12/1**

VOI/19/B2b/4/4

Analyse	Résultat (en µg/kg)
<b>Anti coccidiens (2019/ST043) selon LMV 08/01 - HPLC Date d'analyse: 13/11/19</b>	Les molécules ci-dessous mentionnées ont été détectées ou n'ont pas été recherchées. Aucune des autres molécules recherchées (selon la liste Inovalys 2019) n'a été détectée
<b>Nicarbazine Date d'analyse: 12/12/19</b>	50

Commentaires sur l'échantillon : Présence de Nicarbazine (DNC) identifiée et confirmée par une analyse de confirmation. la teneur quantifiée (50µg/kg) est inférieure au CCalpha de confirmation (4187.9 µg/kg) pour une LMR de 4000 µg/kg sur muscle de poulet (cf Règlement UE 885/2010)

**Les analyses portant la mention 2019/ST043 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS**

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201910064-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 06/11/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA  
98849 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 10/10/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Volaille.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201910064/1/1	VO/19/B1/SU/1/2	Poule	Muscle			03/10/19	-2.3°	Non

## Echantillon : 201910064/1/1

VO/19/B1/SU/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
<b>Sulfamides</b> CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 30/10/19	Présence de sulfamides		
<b>Sulfadiazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 30/10/19	<= 25	25	-
<b>Sulfadimérazine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 30/10/19	<= 25	25	-
<b>Sulfadiméthoxine</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 30/10/19	> 25	25	-
<b>Sulfanilamide</b> UCM/92/01 Date d'analyse: 30/10/19	<= 25	25	-

Commentaires sur l'échantillon : Identité sulfamides présumée : sulfadoxine ou sulfadiméthoxine- Demande de confirmation (sous traitance) en cours

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201910064-002**

Solde des résultats de la redemande du 07/11/2019

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 09/12/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA  
98849 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 07/11/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Volaille.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201910064/1/1	VO/19/B1/SU/1/2	Poule	Muscle			03/10/19	-2.3°	Non

## Echantillon : 201910064/1/1

VO/19/B1/SU/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
<b>Sulfamides (2019/ST047)</b> Date d'analyse: 26/11/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	<LD (10 µg/kg)	LMV/92/02

### Les analyses portant la mention 2019/ST047 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201909025-002**

Solde des résultats de la redemande du 23/10/2019

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 23/10/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 23/10/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Volailles import.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201909025/1/1	VOI/19/B3a/PCDD/1/2	Poule	Muscle			30/08/19	-7.7°	Non
201909025/2/1	VOI/19/B3a/PCDD/2/2	Poule	Muscle			30/08/19	-7.7°	Non

## Echantillon : 201909025/1/1

VOI/19/B3a/PCDD/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.17 +/- 0.03 pg/g de matière grasse	Echantillon conforme
PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.06 +/- 0.01 pg/g de matière grasse	
Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.23 +/- 0.04 pg/g de matière grasse	Echantillon conforme
Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.24 +/- 0.06 ng/g de matière grasse	Echantillon conforme

## Echantillon : 201909025/2/1

VOI/19/B3a/PCDD/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.15 +/- 0.03 pg/g de matière grasse	Echantillon conforme
PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.06 +/- 0.01 pg/g de matière grasse	
Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.20 +/- 0.04 pg/g de matière grasse	Echantillon conforme
Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2019/ST034) Date d'analyse: 13/09/19	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0.25 +/- 0.06 ng/g de matière grasse	Echantillon conforme

Les analyses portant la mention 2019/ST034 ont été sous-traitées à: LABERCA

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.